

<b>DEPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE                  COMMUNAUTE DE COMMUNES                  USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 12 Mars 2019</b>
<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 37                  Titulaires Présents : 28                  Suppléants Présents : 1                  Absents : 4                  Pouvoirs : 4                  Votants : 33                  Pour : 33                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 57/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le douze Mars à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 Mars 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Suppléants :</b> Anne-Laure GUILLET</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON.                  Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ECONOMIE – Demande d'autorisation de défrichement – Aménagement ZAC III**

Vu la procédure de création de la ZAC III sur la commune de Clarafond-Arcine, pour laquelle il est prévu d'engager un défrichement sur les parcelles suivantes :

Code Section Cadastrale	Situation- lieudit	Numéro	Surface de la parcelle	Surface à défricher
0A	LA GRANDE COMBE	1628	1 ha 87 a 32 ca	7 a 96 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1629	2 ha 02 a 19 ca	1 ha 47 a 59 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1630	2 ha 20 a 09 ca	67 a 18 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1631	2 ha 61 a 98 ca	42 a 21 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1633	84 a 11 ca	64 a 24 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1766	1 ha 25 a 09 ca	70 a 09 ca
0A	BOIS DE LA MOUILLE OUEST	1784	4 ha 13 a 57 ca	2 ha 59 a 78 ca
0A	BOIS DE LA MOUILLE OUEST	1788	1 ha 66 a 61 ca	1 ha 17 a 09 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1793	23 a 85 ca	61 ca
0A	LA GRANDE COMBE	1794	76 a 97 ca	38 a 23 ca
0A	BOIS DE LA MOUILLE OUEST	1816	24 a 16 ca	10 a 42 ca
<b>Surface totale à défricher</b>				<b>8 ha 26 a 24 ca</b>

Vu les articles L.341-1 et suivants du Code Forestier, qui précise la nécessité de déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

M. VERMELLE précise qu'une demande d'ouverture d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de la ZAC III, de mise en compatibilité du POS de Clarafond-Arcine et d'enquête parcellaire conjointe fait actuellement l'objet d'une d'instruction auprès des services de l'Etat.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de solliciter auprès de M. le Préfet l'autorisation de défricher les parcelles susnommées situées sur la commune de Clarafond-Arcine dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III de la Semine  
**AUTORISE** M. le Président à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles susnommées situées sur la commune de Clarafond-Arcine dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III de la Semine et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*